

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 14 janvier 2020	
Nom de l'établissement CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 juin 2020	
Commentaires : 4 employées sont présentement inscrites au cours de 90 hrs Introduction à la petite enfance exigée par le GNB. Cette non-conformité sera conforme lorsque les éducatrices auront terminé la formation.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	17 févr. 2020	
Commentaires : Les clips de plastique safety first servant à empêcher les enfants d'ouvrir les portes ne sont pas recommandés. Il est demandé d'avoir les produits d'entretien, toxiques et chimiques sous clés.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio ok lors de mon inspection</p> <p>Formation: 4 éducatrices sont tenues de faire la formation exigée par le GNB. (manuel de l'exploitant page 29)</p> <p>Rappel: Les petits objets doivent être supervisés lorsqu'ils sont utilisés et rangés hors la portée des enfants.</p> <p>Discuter avec l'administratrice de rappel aux éducatrices qu'en cas de blessures graves, un rapport d'incident doit nous être envoyé dans les 24 hrs suivant l'incident.</p> <p>Discuté avec l'administratrice de rappeler aux éducatrices qu'il est demandé de planifier et de documenter les activités selon les besoins des enfants. (Manuel d'exploitant page 55)</p>
--

original signé par  
Karine Basque

Le 14 janvier 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
France Martin

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 janvier 2020

---

Date